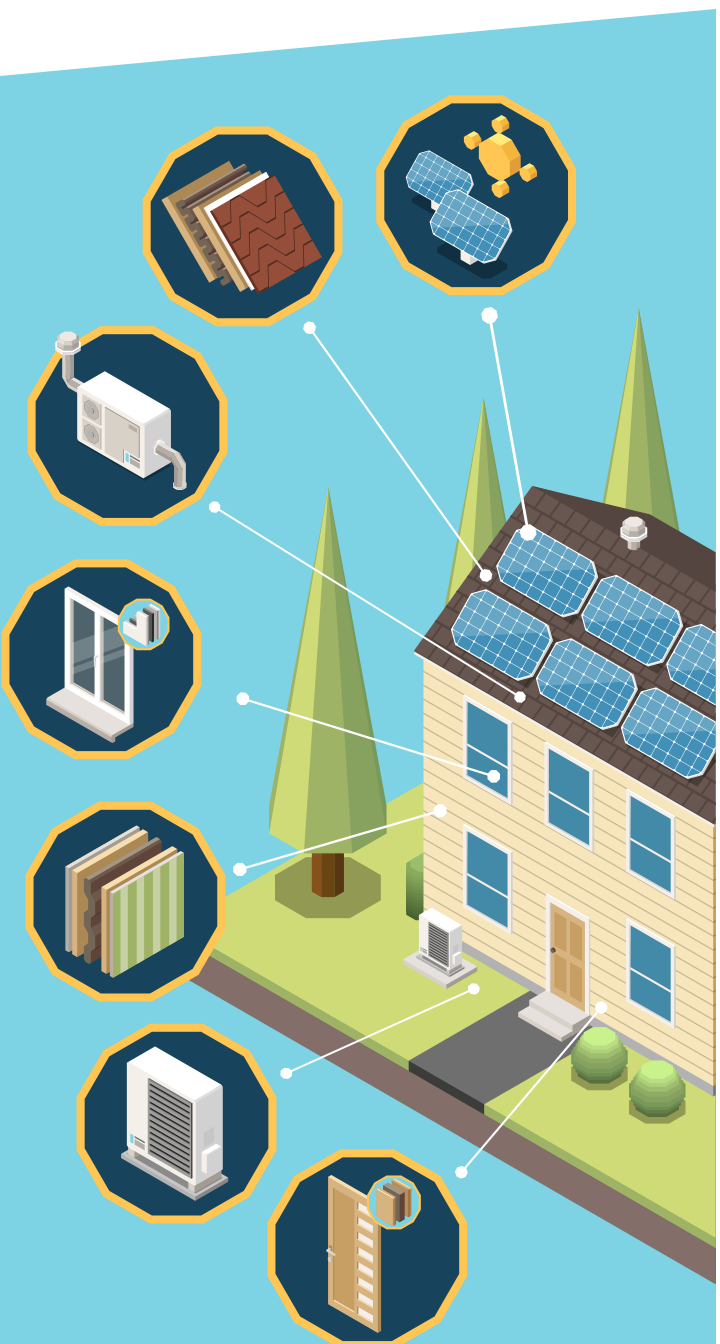


AMÉLIOREZ LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE LOGEMENT



CONTACT

ADIL

Agence départementale d'information sur le logement de Loir-et-Cher

02 54 42 10 00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Place de la République - 41020 Blois Cedex
02 54 58 41 41 - departement41.fr

Suivez-nous sur [departement41](http://departement41.fr)



© CURIOUS
IMPRIM'VERT® Imprimé par le conseil départemental de Loir-et-Cher - 2023



AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



UNE AIDE DU DÉPARTEMENT POUR VOS TRAVAUX D'AMÉLIORATION OU DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Dans le cadre du projet de mandat *Le Loir-et-Cher en action*, le conseil départemental de Loir-et-Cher met en place une aide à la rénovation énergétique. Complémentaire à MaPrimeRénov'Sérénité de l'agence nationale de l'habitat (Anah), elle s'adresse aux ménages dont les ressources sont très modestes.

QUELS TRAVAUX SONT ÉLIGIBLES ?

Sont concernés : les travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique permettant de gagner en confort et de maîtriser les factures d'énergie. Par exemple, l'isolation des combles, le changement du mode de chauffage, etc.



Les travaux de rénovation pris en considération sont uniquement ceux agréés par l'Anah et bénéficiant de l'aide MaPrimeRénov'Sérénité. Ils doivent être réalisés simultanément dans le logement et permettre d'atteindre au moins 35% d'économie d'énergie.

QUELLES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Il faut :

- ▶ Être propriétaire d'un logement construit depuis au moins 15 ans, en Loir-et-Cher, et l'occuper à titre de résidence principale. Prévoir d'y demeurer encore au moins 3 ans après l'acceptation de l'aide.
- ▶ Bénéficier de l'aide MaPrimeRénov'Sérénité.
- ▶ Ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro (PTZ) depuis au moins 5 ans.
- ▶ Disposer de revenus très modestes selon le barème de l'Anah.

Plafond de ressources Anah 2023 *

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond des ménages aux ressources « très modestes »
1	16 229 €
2	23 734 €
3	28 545 €
4	33 346 €
5	38 168 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €

* Se référer au nouveau plafond de ressources Anah pour 2024 (anah.fr).



COMMENT DEMANDER CETTE AIDE ?



Contactez l'Adil pour confirmer l'éligibilité à MaPrimeRénov'Sérénité (ressources du ménage et type de travaux) et obtenir la liste des opérateurs agréés par l'Anah. Le demandeur choisit ensuite un opérateur qui l'accompagne dans la réalisation du projet sur un plan technique, financier et administratif.



ATTENTION

- ▶ Aide valable du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 (après validation de l'Anah et dans la limite du budget alloué par le conseil départemental).
- ▶ Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant la validation du projet par l'Anah.
- ▶ Les travaux devront être achevés dans un délai maximum de 36 mois à compter de la notification de l'aide.